

FICHE D'INSCRIPTION 2024 / 2025

HATHA YOGA 120 € pour 1 cours reprise des cours le mardi 10 sept. 170 € pour les 2 cours Où? Salle du Val de Maine Quand? 18h20-19h20 1er niveau (débutantes) Mardi 30 séances Mardi 19h30-20h30 30 séances 2ème niveau (cochez la formule choisie) Géraldine Drouet Professeur Béatrice Passedroit 06 71 02 59 36 et Arlette Maurisson 06 62 83 86 13 Responsable

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.					
J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36 € si je n'habite pas Bouchemaine)					
Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?					
Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez :					
laquelle; n° de la carte 2024					

Civilité	Nom en majuscules	Prénom	en majuscules	Date de naissance			
Monsieur							
Madame							
Adresse							
Faire les chèques à l'ordre de « AFR Bouchemaine »							
			Montan	t			
1 chèque de	2 chèques de :	2 chèques de :		3 chèques de :			
Droit à l'image J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux. oui non Date Signature							

PERMANENCES D'INSCRIPTION

- Le mercredi 18 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier
- le vendredi 20 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

N B / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et les fiches d'inscription aux activités sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

Le dossier devra comporter :

- <u>le bulletin d'adhésion</u> avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (ou de 36€ pour les familles hors commune)
- <u>la fiche d'inscription complètement remplie</u> à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de <u>ne pas faire de chèque groupé</u>

Les chèques seront déposés en banque la 2^{ème} quinzaine d'octobre. <u>Pour les paiements échelonnés</u> (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.